

# RAPPORT DE PRESENTATION

## COMPTE ADMINISTRATIF 2025

### CCAS LA FARE LES OLIVIERS



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2025.

# Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2025 au budget primitif 2026 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

## A – Section de Fonctionnement

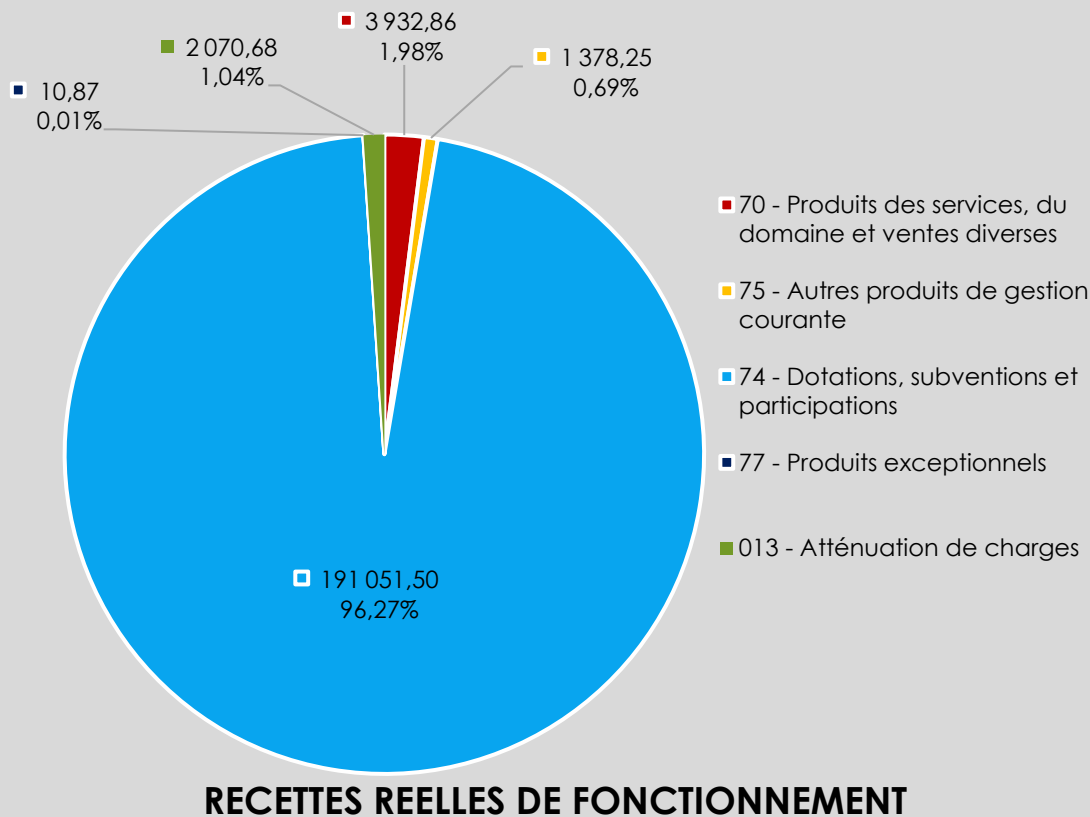
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	34 506,00	31 887,35
012	Charges de personnel	169 000,00	166 250,51
65	Autres charges de gestion courante	19 363,77	6 061,03
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>222 869,77</b>	<b>204 198,89</b>
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	1 814,32	1 814,32
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 814,32</b>	<b>1 814,32</b>
<b>TOTAL (a)</b>		<b>224 684,09</b>	<b>206 013,21</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	CA 2025
013	Atténuation de charges	2 200,00	2 070,68
70	Produits des services	2 850,00	3 932,86
74	Dotations et subventions	192 100,00	191 051,50
75	Autres de gestion courante	1 560,00	1 378,25
77	Produits exceptionnels	0,00	10,87
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (b)</b>		<b>198 710,00</b>	<b>198 444,16</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	25 974,09	25 974,09
<b>TOTAL GENERAL (c)</b>		<b>224 684,09</b>	<b>224 418,25</b>

<b>Résultat de l'exercice 2025 (b-a)</b>	<b>-7 569,05</b>
<b>Résultat définitif 2025 (c-a)</b>	<b>18 405,04</b>

## 1 – Les recettes de fonctionnement

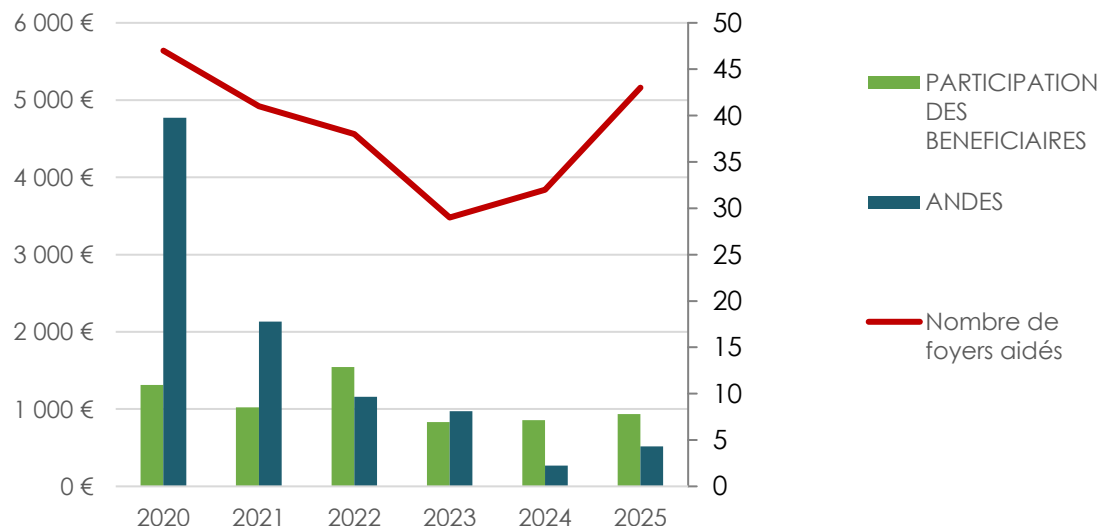
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 198 444,16 €.
- Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 99,87 %. Il met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.



Les recettes proviennent essentiellement de la subvention de la commune dont le montant s'élève à 190 000 €, de la participation versée par le Réseau National des Epiceries Sociales et Solidaires (518 €) et des encaissements des régies de recettes (épicerie sociale, cotisations bus, logement de secours,...) pour 2 676 €, du reversement par la commune d'une part des concessions dans les cimetières (2 633 €).

L'épicerie du cœur perçoit les recettes provenant de la vente des produits aux bénéficiaires ainsi qu'une participation versée par le Réseau National des Epiceries Sociales et Solidaires calculée en fonction du montant des achats nécessaires au fonctionnement de l'épicerie sociale (alimentation, produits d'entretien, produits d'hygiène,...)

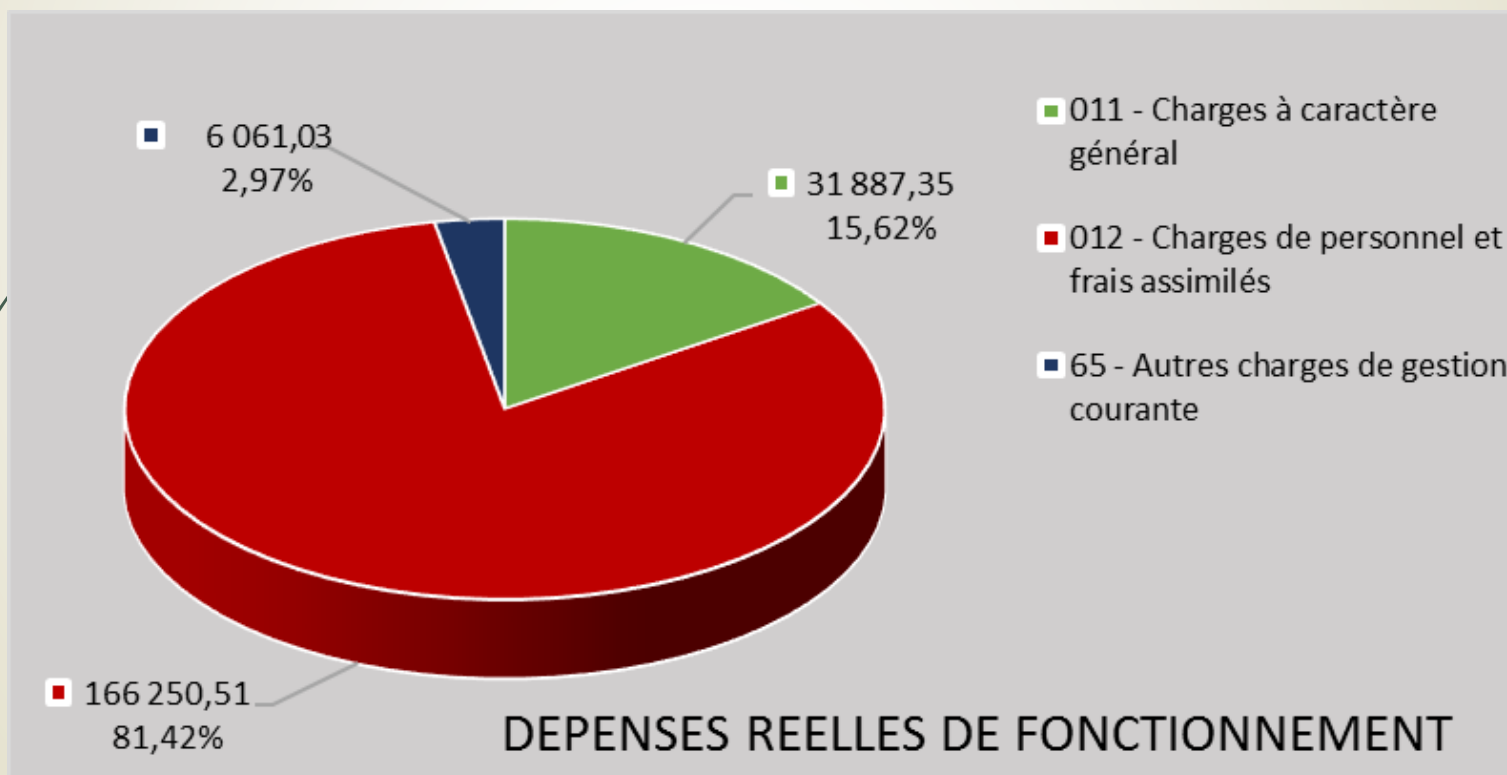
EVOLUTION DES RECETTES ENGENDREES PAR L'EPICERIE DU COEUR



**En 2020, l'ANDES a versé une aide exceptionnelle de 3 427 € pour permettre à l'épicerie du cœur d'accompagner les Farencs en difficultés pendant la période COVID**

## 2 – Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 204 198,89 €.
- 91,62 % des dépenses réelles prévues au BP 2025 ont été réalisées.



## 011-Les charges à caractère général

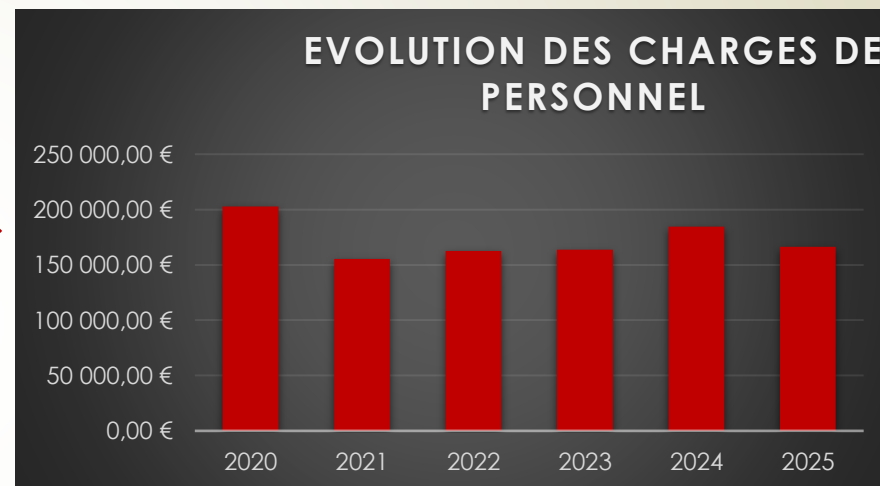
Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (maintenance, téléphonie, photocopieur ...), ainsi que celles liées à l'activité (achats petits équipements, alimentation et produits d'entretien et d'hygiène pour l'épicerie sociale, repas de Noël des anciens, colis de Noël, ...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de gestion d'un montant de 31 887,35 € et représente 15,62% des dépenses réelles de fonctionnement.

## 012-Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (81,42 %).

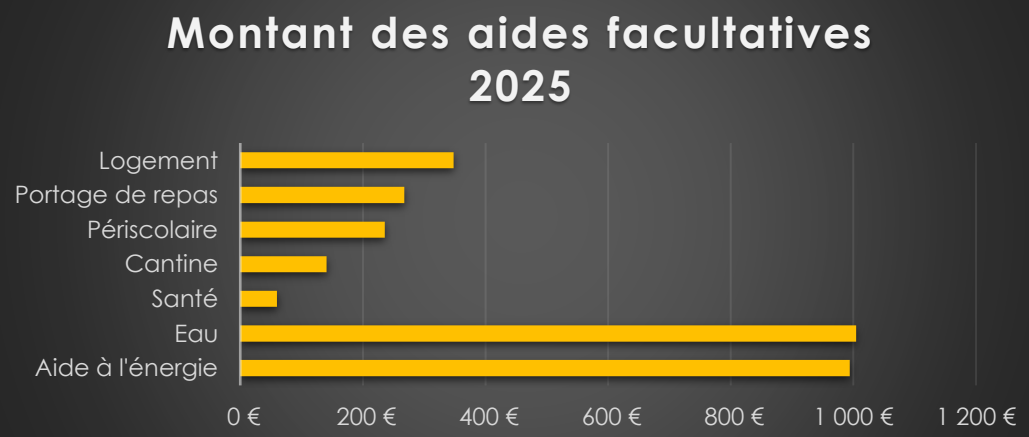
Les charges de personnel ont diminué entre 2024 et 2025, malgré l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la hausse du taux de contribution employeur à la cotisation d'assurance vieillesse pour les fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL), qui est passé de 31,65 % à 34,65 % à compter du 1er janvier 2025. Cette baisse s'explique principalement par la fin du contrat de l'Accompagnateur Technique d'Insertion Professionnelle, en charge notamment du jardin d'Alexis.



## 65 - Les autres charges de gestion courante

Elles représentent 2,97 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les aides en faveur des personnes en difficultés.

Ce chapitre comptabilise également l'hébergement du logiciel métier du CCAS.



## B – Section d'Investissement

Aucune dépense d'investissement en 2025,

Pour les recettes, il s'agit des dotations aux amortissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	CA 2025
21	Immobilisations corporelles	16 437,64	0,00
<b>TOTAL (a)</b>		<b>16 437,64</b>	<b>0,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	CA 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 814,32	1 814,32
<b>TOTAL (b)</b>		<b>1 814,32</b>	<b>1 814,32</b>
001	Résultat d'investissement reporté	14 623,32	14 623,32
<b>TOTAL GENERAL (c)</b>		<b>16 437,64</b>	<b>16 437,64</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025 (b-a)</b>			<b>1 814,32</b>
<b>Résultat de clôture 2025 (c-a)</b>			<b>16 437,64</b>
<b>Reste à réaliser</b>			<b>0,00</b>
<b>Résultat définitif 2025 (Résultat de clôture +/- Reste à réaliser)</b>			<b>16 437,64</b>

# C – SYNTHÈSE

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2024		<b>14 623,32 €</b>		<b>25 974,09 €</b>		<b>40 597,41 €</b>
Résultat de l'exercice 2025		<b>1 814,32 €</b>	- <b>7 569,05 €</b>		- <b>5 754,73 €</b>	
Résultat de clôture 2025		<b>16 437,64 €</b>		<b>18 405,04 €</b>		<b>34 842,68 €</b>
Restes à réaliser						
Résultat définitif 2025		<b>16 437,64 €</b>		<b>18 405,04 €</b>		<b>34 842,68 €</b>